Réf. Farde e-Assemblées : 2733843

N° OJ : **100**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : Musées.- Fondation CHU Saint-Pierre, fondation privée.- Subside d'investissement : 50.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la fondation privée Fondation CHU Saint-Pierre afin de mener à bien l'aide à la préservation du patrimoine culturel ukrainien 2026;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et la fondation privée pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 77110/52252 du budget extraordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Un subside d'investissement de 50.000,00 EUR à l'article 77110/52252 du budget extraordinaire 2026 est octroyé à la fondation privée Fondation CHU Saint-Pierre pour l'aide à la préservation du patrimoine culturel ukrainien 2026.

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et la fondation privée Fondation CHU Saint-Pierre sont adoptés.

Annexes :

Convention Fr/Nl - Fondation CHU Saint-Pierre (Consultable au Secrétariat des Assemblées)